



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06/03/2023

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	<p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi 6 mars, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le lundi 27 février 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p>Présents :</p> <p>Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Marlène Benoit, Gaël Marandin, Samuel Périody, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Florence Collino.</p> <p>Excusés : Hervé Lacroix, Thierry Rolland.</p> <p>Absent : Estelle Remacle.</p> <p>Pouvoirs : Thierry Rolland à Florence Collino, Hervé Lacroix à Sandrine Boillot.</p> <p>Secrétaire : Alicia Berthier-Derose.</p>
Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de Conseillers Présents : 12	
Nombre de Conseillers représentés : 2	
Début de séance : 20h30	
Fin de séance : 22h57	

DEMANDE DE SUBVENTION AMO COEUR DE STATION

CONVOCATION
LE 27 02 2023

M. le Maire explique que la commune a décidé de lancer, en partenariat avec la station, une étude concernant les aménagements en coeur de station.

AFFICHAGE LE

21 MARS 2023

M. le Maire rappelle que l'étude sera réalisée par le cabinet Au delà du Fleuve. Une convention de groupement de commande a été élaborée.

Après avoir entendu l'exposé des motifs ci-dessus, le Conseil municipal par 11 voix pour, 1 voix contre (Sandrine Boillot) et 2 abstentions (Gael Marandin et Hervé Lacroix) décide :

- de confier à la société Au delà du Fleuve, pour un montant de 27 724 € HT, la réalisation d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration du projet d'aménagements publics en coeur de station,

- d'autoriser le Maire à signer le marché relatif à cette mission, ainsi que tout avenant éventuel, et à solliciter les aides publiques pour la réalisation de cette étude, notamment auprès du Département du Doubs au titre de son programme Assistance à maîtrise d'ouvrage,

- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant :

• Département : 16 000 €

- **Syndicat Mixte du Mont d'Or 5 862 €**
- **Maître d'ouvrage : 5 862 €**
- **de prendre en charge le financement de la part résiduelle de cette étude après subventions effectives,**
- **de réaliser cette étude dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,**
- **de convier le Département aux réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude et de contacter ses services préalablement pour en fixer l'organisation,**
- **d'informer le Département de la suite qui sera donnée à l'étude (passage à l'opérationnel ou non) par délibération, ou courrier du Maire ou du Président.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

